

ASSEMBLÉE NATIONALE

25 mai 2018

EQUILIBRE DANS LE SECTEUR AGRICOLE ET ALIMENTAIRE - (N° 902)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

SOUS-AMENDEMENT

N ° 2741

présenté par
Mme Le Feur

à l'amendement n° 432 (Rect) de M. Vialay

ARTICLE 11 TER

À l'alinéa 3, supprimer les mots :

« à la vente et ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Il s'agit ici d'une rectification du présent amendement dans sa rédaction afin de considérer que l'interdiction ne concerne que l'utilisation des bouteilles en plastique.

Ainsi, la vente ne sera pas comprise dans le champ de l'amendement 1678